



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 13 décembre 2018

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **treize deux mille dix-huit** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **6 décembre 2018**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY (absente sans pouvoir à la question n°1), Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT (arrivé à la question n°9), Julian PONDAVEN (absent de la question n°13 à 17), Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Marc LE BOUHART, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF
- 2) Yves GUYOT a donné pouvoir à Julian PONDAVEN (question n°1 à 8 incluse)
- 3) Katy BOUILLAUT a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 4) Frédéric TOUSSAINT a donné pouvoir à Caroline BALSSA
- 5) Thierry FALQUERHO a donné pouvoir à Philippe PERRONNO
- 6) Serge GERBAUD a donné pouvoir à Fabrice LE BRETON
- 7) Xavier POUREAU a donné pouvoir à Guénaëlle LE HIN
- 8) Michaël BEAUBRUN a donné pouvoir à Pascal LE LIBOUX
- 9) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Yves GUYOT (questions n°13 à 17)

Absent(s) :

- 1) Nadia SOUFFOY (absente sans pouvoir à la question n°1)

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Françoise BARJONET MOY** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

A la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est effectuée pour les victimes du Marché de Noël de Strasbourg.

ORDRE DU JOUR :

1) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 24 Pouvoirs : 8 Total : 32 Exprimés : 32

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

2) PROJET DE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT – VILLE D’HENNEBONT/EPCC/TRIO...S

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES « RIVES DU BLAVET » ET « NOUS AUSSI »

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider ces subventions exceptionnelles.

4) CONVENTIONS RELATIVES AUX INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES DANS LES ECOLES SUR LE TEMPS MERIDIEN

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

5) PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVEE RUES DE KERANDRE ET DE LA GARE (PROPRIETE GERMAINE)

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle.

6) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN COMMUNAL RUE ROGER MARTIN DU GARD

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir ce délaissé de terrain.

7) APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « Nous aurons l'occasion de le redire mais d'ores et déjà nous souhaitons attirer l'attention des habitants d'Hennebont sur le travail de mise à jour du P.L.U. qui est en cours, et presque finalisé. Le règlement écrit sera examiné mercredi, le P.L.U. va entrer prochainement dans la phase d'enquête publique : nous invitons les habitants et plus particulièrement les propriétaires à regarder pour ce qui les concerne, les implications des nouveaux zonages, les changements éventuels de classification, les inventaires comme celui dont il est question aujourd'hui qui sont certes établis par des spécialistes mais qui ne sont pas des usagers de ces zones. »

Monsieur le Maire répond : « Vous avez tout à fait raison et la phase d'enquête publique est une phase qui doit servir. Il y a des commissaires enquêteurs, c'est aussi leur travail de regarder avec de la distance si l'intérêt général est bien préservé. Je pense que tout le monde s'associe à votre alerte. Il y a aura certainement quelques endroits sensibles déjà identifiés sur la ville. ».

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 0	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver et cet inventaire et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

8) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP)

Gwendal HENRY donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « Ce bordereau ne nous semble pas clair, nous avons déjà soulevé des objections en Commission Ville, notamment parce que cela nous paraît faire doublon avec celui présenté lors du précédent Conseil Municipal.

Nous avons déjà engagé des dépenses pour un état des lieux des pratiques de la Commune en matière de consommation d'énergie. Nous pensons qu'il aurait été plus judicieux de présenter les trois bordereaux au cours d'une seule et même séance du Conseil Municipal pour que tout cela soit plus lisible. Il serait ainsi apparu plus clairement que la démarche de labellisation présentée le mois dernier vient en doublon du travail déjà engagée par ce Conseil en Energie Partagée, conseil dont on mesure bien les implications concrètes. Nous comprenons donc mieux pourquoi aussi peu de communes (pour mémoire Larmor-Plage, Hennebont, Lorient) se sont engagées dans la démarche de labellisation qui nous a été présentée le mois dernier.

Tout cela ne serait pas très grave si c'était gratuit en temps et en euros, ce qui est loin d'être le cas puisque la Ville va y consacrer 25 000 euros et un temps complet de cadre.

Concernant ces différentes études, qu'on nous fait voter régulièrement, il serait judicieux d'en faire un tableau global, de le présenter au moins une fois par an en Commission et au Conseil Municipal pour récapituler les dépenses engagées, les conclusions, les actions correctives mises en place et leurs évaluations. Mises bout à bout, ces dépenses diluées finissent par représenter des sommes coquettes, les Hennebontais sont en droit de savoir si elles sont dépensées à bon escient...

Pour signifier notre désaccord sur la méthode, nous voterons contre ce bordereau. »

Gwendal HENRY répond : « Le CEP et Cit'ergie sont deux démarches initiées par l'ADEME qui s'inscrivent dans la même logique, celle de lutter contre le changement climatique bien que complémentaires ce sont deux outils différents. La démarche de labellisation Cit'ergie va conduire à réaliser un état des lieux pour évaluer les points forts et les marges d'amélioration de ces enjeux énergie-climat. Cet état des lieux permettra d'élaborer un programme d'actions pluriannuel pour établir une feuille de route stratégique et opérationnelle. Les efforts réalisés par la Commune en termes de consommation d'eau et d'énergie grâce à l'appui du CEP sont autant d'actions positives qui entreront dans le cadre de la labellisation Cit'ergie tout en réalisant des économies financières ».

Julian PONDAVEN ajoute : « Effectivement ceux sont les mêmes finalités, engager la transition énergétique mais ceux ne sont pas les mêmes niveaux c'est-à-dire Cit'ergie c'est une démarche globale pour évaluer les potentiels et les actions à réaliser sur le territoire avec l'ensemble des acteurs, avoir une planification sur 4 ans alors que le CEP c'est de l'opérationnel, du technique sur lequel on peut missionner ce conseiller, un spécialiste sur des bâtiments ou des actions de la Ville.

Sur le fait qu'il n'y a que 4 communes à s'engager sur Cit'ergie, on est innovant, on est en pointe sur ce sujet, on est décidé à s'engager et on espère bien que d'autres communes nous suivent ».

Guénaëlle LE HIN répond : « On espère que les moyens engagés seront à la hauteur des économies réalisées. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer, et de désigner Thierry FALQUERHO qui sera en charge du suivi et de l'exécution

9) CONVENTION DE FINANCEMENT, DE REALISATION, DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ENGAGEMENT DE CONTRIBUTION EFFACEMENT DE RESEAU CARREFOUR DU BOSQUET

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

10) CONVENTION DE MUTUALISATION DU SOCLE TOPOGRAPHIQUE

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « J'ai retenu 3 critères importants, c'est que l'on va avoir une connaissance extrêmement précise de l'emplacement des réseaux, cela permet de faire des économies importantes et 3^{ème} élément qu'il ne faut pas perdre de vue c'est la sécurisation. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

11) OUVERTURES DES COMMERCE LE DIMANCHE EN 2019

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « La question de l'ouverture des commerces le dimanche est un sujet sur lequel Sylvie SCOTÉ, Serge GERBAUD et moi-même avons des positions claires qui ne souffrent d'aucune ambiguïté. Nous sommes totalement opposés au travail le dimanche, à la Loi MACRON qui constitue une remise en cause des droits des salariés.

Vous nous demandez, Monsieur le Maire, de donner un avis sur l'ouverture des commerces au cours de cinq dimanches de 2019. Comme l'an dernier, nous émettrons un avis défavorable.

Aujourd'hui, c'est cinq. Et demain, ce seront peut-être douze comme le permet la Loi MACRON de 2015.

Quel que soit le nombre de jours, quelles que soient les dates, nous ne sommes pas favorables au travail dominical.

Certains, en voulant imposer le travail le dimanche, en appelant de leur vœu un dérèglement complet du droit du travail, en réformant le Code du Travail, rêvent de faire de certains salariés, des « esclaves modernes ». Nous devons combattre les servitudes de notre temps.

L'interdiction du travail le dimanche a été une conquête majeure du mouvement ouvrier. Il a permis aux salariés de disposer d'un minimum de temps pour eux, hors du travail. L'accepter, c'est entamer leurs droits, c'est affaiblir leur protection, c'est remettre en cause leurs conditions de travail.

Nous ne pouvons aller dans le sens du MEDEF qui rêve d'une main d'œuvre précaire, corvéable à merci, tout cela, en réalité, pour engraisser des actionnaires avides de profits et de dividendes. Nous ne pouvons cautionner

ses attaques en règle qui n'ont qu'un but : détruire notre modèle social, détruire les acquis que nos aînés ont arrachés de hautes luttes, notamment en 1936 et au moment de la Libération en 1944.

Cette demande relève d'une logique économique « de toujours plus de consommation » qui ne s'inscrit pas dans le tournant que doivent prendre nos économies. Nous avons bien mieux à faire que de consommer le dimanche. Accepter l'ouverture des commerces le dimanche, c'est accepter le travail ce jour, c'est le banaliser, le généraliser, c'est porter atteinte à un élément clé de la cohésion sociale : celui du temps libre.

Le repos dominical est une conquête sociale majeure, un pilier fondamental du bien vivre ensemble.

Bien vivre, c'est avoir le temps d'être en famille ou entre amis, c'est avoir du temps pour se reposer et ne rien faire, c'est avoir du temps pour pratiquer du sport, pour se promener, pour se cultiver... On ne peut priver des hommes et des femmes de ces moments essentiels de leur existence. Notre logique, c'est l'humain d'abord, pas la course effrénée à la consommation !

Le travail du dimanche ne doit être qu'une exception, liée notamment à la continuité des services publics comme les hôpitaux, la police, ou à celles des services indispensables comme les transports etc...

Accepter l'ouverture de commerces le dimanche, accepter le travail dominical, c'est accepter une régression sociale dont les principales victimes seront les femmes, surtout celles qui élèvent seules leurs enfants, celles qui ont les plus bas salaires mais qui, hélas, n'ont pas le pouvoir de dire « non » à leurs patrons en raison de la précarité de leur contrat ! Pour elles et leurs familles, ce « choix contraint », c'est moins de temps à consacrer à leurs proches, c'est moins de temps de repos, voire, pour certaines, c'est un budget grevé pour faire garder leurs enfants.

Doit-on leur laisser la possibilité de sacrifier leur vie de famille, leur vie personnelle pour quelques euros de plus ou, au contraire, comme nous le préconisons, augmenter leurs salaires ?

L'ouverture dominicale ne changera rien à la consommation. Ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert le dimanche que les achats vont augmenter. Qui peut en effet imaginer qu'avec les mêmes salaires et les mêmes pensions, qu'avec un pouvoir d'achat en berne, nos concitoyens iront dépenser plus parce que les grandes surfaces seront ouvertes le dimanche ? Ce n'est pas parce que nous pourrions faire nos courses le dimanche que nous dépenserons davantage ! Nous ne dépenserons pas le dimanche, l'argent que nous n'avons déjà pas le reste de la semaine.

La relance de l'économie, de l'activité commerciale doit passer, au contraire, par l'augmentation conséquente de tous les salaires dans le public et le privé, surtout celle du SMIC, par l'augmentation substantielle des pensions de retraités afin que le pouvoir des ménages s'en trouve renforcé. Le mouvement social d'ampleur que connaît la France depuis plusieurs semaines nous rappelle avec force combien il est urgent de le faire.

De même, les effets sur l'emploi demeureront minimes. Cela risque même d'en détruire dans le petit commerce. Permettre l'ouverture de grandes enseignes, même cinq dimanches dans l'année, c'est aider les grands groupes au détriment des petits commerces de proximité, c'est accroître les difficultés de ces derniers voire leur porter un coup de grâce.

A l'heure où les petits commerces du centre-ville connaissent des difficultés, ferment hélas pour certains, on ne peut permettre à des grandes enseignes d'ouvrir cinq dimanches par an. Ce serait porter le coup de grâce aux petits commerces de proximité qui subissent déjà de plein fouet la terrible concurrence du commerce en ligne. La revitalisation du centre-ville d'Hennebont, le maintien des commerces de proximité sont des objectifs du PADD sur lequel nous avons débattu en ces lieux il y a quelques mois de cela. J'en reprendrai quelques passages : « *Le commerce du centre-ville est aujourd'hui menacé* » ou La municipalité « *s'assurera que le commerce de périphérie ne nuise pas au développement et au maintien d'un tissu commercial de proximité, en premier lieu dans le centre-ville* »

Permettre l'ouverture des commerces le dimanche serait donc, pour nous, en contradiction avec les objectifs du PADD et les prescriptions du SCOT.

Pour toutes ces raisons, nous émettrons un avis défavorable sur cette question. »

Roselyne MALARDÉ : « Le dimanche doit rester un moment privilégié pour le repos pour soi, pour la famille, les amis, les activités sportives et culturelles loin d'une société centrée sur la consommation d'autant que le pouvoir d'achat des français n'augmente pas. Il ne s'agit pas d'un combat d'arrière-garde mais bien d'un combat pour l'avenir, celui de la société que nous voulons pour nos enfants et aussi celui de la planète car le commerce est

un grand consommateur d'énergie. Dans une grande enseigne généraliste, l'éclairage constitue le 2^{ème} poste de dépenses énergétiques, ... selon une source ADEME 2018. Une étude signée de l'ADEME et EDF en 2003 concluait qu'à chaque fois qu'un hypermarché de 2 500 m² ouvre ses portes, le 7^{ème} jour, cet hyper pompe 5 192 kWh d'électricité soit plus que la consommation d'un foyer moyen sur une année entière. Il est à noter également que la Loire Atlantique vient de commencer une marche arrière en n'autorisant plus que 3 dimanches contre 7 précédemment justement pour privilégier la vie de famille, les enfants, les activités associatives. Je voterai donc contre ce bordereau. »

Yves GUYOT : « La seule chose qui pourrait me faire changer d'avis ça serait l'assentiment des syndicats. Or, les syndicats ici y mettent un avis défavorable. Je les suis. »

Gwendal HENRY : « La volonté de limiter et d'harmoniser les ouvertures du dimanche est à saluer. Cela dit je voterai contre car de façon générale je ne m'inscris pas dans la logique de l'ouverture des commerces le dimanche. »

Caroline BALSSA : « Je vais allier mes voix à celles de mes camarades mais je m'étais déjà exprimée l'année dernière contre ces ouvertures. L'argument que j'avais noté c'était aussi que l'on demande à certaines catégories de travailleurs de travailler plus en faisant des heures supplémentaires qui n'agrémentent pas forcément leurs conditions de vie. C'est un argument parmi les autres. Je voterai contre. »

Pascal LE LIBOUX répond : « Moi aussi je suis contre le travail le dimanche pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées. Pour autant, on peut être contre et ne pas être totalement dogmatique. Je rappelle que c'est exactement la même chose qu'avant. On ne fait que valider et reconsolider une situation existante. Je rappelle que la situation actuelle est quand même un peu plus favorable aux salariés qu'elle ne l'était auparavant. La Loi donne le droit aux salariés de refuser et une réévaluation très sensible de la rémunération qui a été fixée par la Loi. »

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 24
Contre : 7 3 LGPH et Roselyne MALARDÉ, Yves GUYOT, Gwendal HENRY, Caroline BALSSA
Abstention : 2 (Katy BOUILLAUT et Anne LAVOUÉ)
Non votant : 0

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre adressée au Préfet.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les dates d'ouverture et de donner un avis favorable

12) TARIFS 2019 DU PORT

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la grille tarifaire.

13) FORFAITS SCOLAIRES 2018

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « Avant que la question soit posée je vais réitérer ce que l'on fait à chaque fois, un vote différencié en ce qui concerne la participation communale obligatoire concernant les classes élémentaires et un vote séparé en ce qui concerne les classes maternelles. »

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, chers collègues,
En préambule, nous rappellerons notre attachement indéfectible aux valeurs de la République Française notamment à la première d'entre elles, inscrite dans la devise : la liberté ; qu'elle soit d'expression, d'opinion, de culte... Nous défendons aussi, bien sûr, celle offerte à tous les parents de choisir l'école qu'ils souhaitent pour leur enfant, la voie qu'ils veulent pour leur scolarité, pour leur réussite et leur épanouissement, que cette voie soit celle de l'enseignement public ou celle de l'enseignement privé.

Mais, en tant que Républicains, nous sommes aussi particulièrement attachés à un principe de notre démocratie : la laïcité.

Dimanche dernier, 9 décembre, nous avons célébré le 113^{ème} anniversaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Par cette loi, la République devenait laïque, s'affranchissait, s'émancipait de toutes les religions.

C'est donc au nom de ce principe, pilier de notre République, que nous sommes opposés au financement des écoles privées sous contrat par des fonds publics comme le permet la loi Debré de 1959.

Ce soir, Monsieur le Maire, comme vous venez de l'annoncer, nous souhaitons la séparation du vote en deux parties : l'un pour les écoles élémentaires privées sous contrat et l'autre pour les écoles maternelles privées sous contrat.

Pour nous, cette loi de 1959, complétée par la Loi CARLE de 2008, détourne l'argent public vers des intérêts privés en mettant à la charge des communes les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Nous estimons qu'elle est dommageable à l'école laïque, à cette école pour tous qui souffre cruellement d'un manque de moyens. Nous l'avons rappelé lors du dernier Conseil Municipal quand nous avons évoqué le PEDT. Comme beaucoup d'autres personnes, nous militons donc pour que la loi Debré soit abrogée.

Pour les raisons que nous venons d'évoquer et pour ne pas avoir à voter contre cette loi puisque, comme vous, nous sommes légalistes, nous ne souhaitons pas participer au vote concernant le montant de la participation communale pour les écoles élémentaires.

En revanche, nous prendrons part au vote concernant la participation communale aux classes maternelles. Nous rappelons que si les communes sont dans l'obligation légale d'allouer des subventions aux écoles élémentaires privées, la loi ne les oblige absolument pas à en faire de même pour les écoles maternelles privées.

Au nom du respect du principe de laïcité, au nom de la défense de l'école laïque, nous ne pouvons donc accepter votre choix d'allouer des subventions aux maternelles privées. Nous voterons donc contre votre proposition de financement, contre ces dépenses non obligatoires.

Enfin, comme le bordereau le rappelle, le montant de cette contribution obligatoire s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques. Si nous sont présentés des éléments qui sont pris en compte pour déterminer ce montant, nous aimerions, pour bien le comprendre, avoir des informations plus précises. Aussi, nous vous demandons, comme nous l'avons déjà suggéré, de faire partie du groupe de travail chargé d'établir ce montant.»

Guénaëlle LE HIN déclare « Nous voterons contre ce bordereau, pas pour les mêmes raisons

Comme l'an dernier, en annulant l'indexation de la subvention aux écoles maternelles des écoles privées sur le coût des élèves du primaire, vous revenez sur vos engagements de traiter tous les enfants d'Hennebont sur un pied d'égalité et vous condamnez ces écoles à une asphyxie lente : nous ne pouvons l'accepter.

Pour être précis, l'inflation 2017/2018 cumulée de 2,17 % aurait pu permettre aux écoles maternelles privées de passer de 716,12 euros à 735,5 euros : c'est donc une baisse de subvention de 2,7 %. Il faut rappeler encore une fois que ces élèves pour lesquels la ville va verser 716,12 euros est en réalité une économie alors que le coût de revient pour les élèves du public continue d'augmenter plus vite que l'inflation : un enfant du privé coûte 716 €, un enfant du public coûte (pour les maternelles) environ 1 300 € donc une économie de 584 € multiplié par 290 enfants scolarisés dans les maternelles privées, ce qui fait 169 360 €.

Certes vous nous direz, ce n'est pas une dépense obligatoire, ce à quoi nous vous répondons qu'il en est de même pour les subventions aux associations qui elles non plus ne sont pas obligatoires mais qui sont accordées parce qu'elles rendent un service à la Commune et à ses habitants.

Le parallèle est évident, avec les écoles privées. Vous allez donc provoquer une asphyxie de ces écoles, c'est un dommage pour elles mais soyez en conscient pour la Commune elle-même !

Si vous ne souhaitez pas indexer le forfait sur celui du primaire, faites-lui au moins suivre l'évolution du coût de la vie. »

Caroline BALSSA : « Comme les années précédentes, Frédéric Toussaint, Katy BOUILLAUT et moi-même nous voterons sur la 1^{ère} partie du bordereau et nous ne participerons pas au vote sur la seconde partie. Chacun connaît nos points de vue, je n'ai pas besoin de les développer. »

Monsieur le Maire répond : « Il reste encore un débat d'ici la fin du mandat. On a créé un petit peu des choses différentes en bloquant l'indexation pour les écoles maternelles, je comprends votre position Mme Le HIN, on ne va refaire l'ensemble du débat. »

1 Ecole élémentaire

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 30
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0
Non votant : 3 LGPH			

2 Ecole Maternelle

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 30
Unanimité	Pour : 23	Contre : 6 (LGPH DCPH)	
Abstention : 1 (Nadia SOUFFOY)			
Non votant : 3 (Caroline BALSSA – Frédéric TOUSSAINT – Katy BOUILLAUT)			

Le Conseil Municipal a décidé de valider les participations financières aux écoles privées d'Hennebont

14) BILAN D'ACTIVITES 2017 DE LORIENT AGGLOMERATION

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous avons lu avec attention ce rapport. Nous avons quelques remarques à formuler et quelques réflexions à exprimer. Elles ne sont pas exhaustives.

Les multiples compétences dont a hérité Lorient Agglomération font d'elle un acteur majeur de notre territoire, font du conseil communautaire un lieu important de décisions.

De nombreux dossiers ont une pertinence à une autre échelle que celle de la Commune, celle de l'intercommunalité : ce sont, par exemple, la gestion des déchets, la politique des transports, celle de l'eau...

Pour autant, ce constat ne doit pas nous exonérer d'une réflexion sur le rôle de plus en plus croissant de Lorient Agglomération dans notre quotidien et donc, sur des conséquences pour les 25 communes qui la composent.

Le transfert croissant de compétences vers Lorient Agglomération nous amène ainsi à nous interroger sur l'avenir des communes. Quel avenir pour elles au sein de l'intercommunalité ? Faut-il craindre, à terme, comme le redoutent certains, une disparition progressive des communes au profit de l'intercommunalité ?

Cette question en appelle d'autres : les communes, dépossédées de nombreuses prérogatives, sont-elles encore des lieux de souveraineté ? En transférant des nombreuses compétences au niveau de l'intercommunalité ne risque-t-on pas d'éloigner les citoyens des lieux de décisions, d'alimenter leur désintérêt pour la politique ?

Ces questions et ces réflexions posent aussi celle du mode de gouvernance de Lorient Agglomération que certains élus qualifient de « *loriento-centrée* » (Ouest-France du 13-14 octobre 2018). Doit-elle être revue ? Faut-il redéfinir la représentativité de chaque commune dans cette intercommunalité ? Comment doivent se faire la consultation de ses 210 000 habitants notamment sur les grands projets, sur l'aménagement du territoire ?...

Autant de questions, d'interrogations, de réflexions qui mériteront, à l'avenir, débats et, nous l'espérons, réponses.

Je poursuivrai mon intervention en abordant quelques éléments du rapport. Nous limiterons à quelques sujets.

La première remarque concerne des éléments du rapport financier.

Lorsque l'on lit le détail des ressources, nous apprenons que pour l'année 2017, les dotations de l'Etat étaient en légère hausse par rapport à celles de 2016 : 22,2 millions d'€ en 2017 contre 21 millions d'€ en 2016 (soit 9 % des ressources en 2017 contre 8.1 % en 2016).

De même, pour 2017, la taxe d'habitation s'élevait à 30.8 millions (12.5% des ressources de l'Agglomération) contre 29.6 millions d'€ en 2016 (soit 11.4% des ressources).

Ces deux postes représentent en 2017, 21.5% des ressources de l'Agglomération soit près du ¼ de ses ressources.

Toutefois, il n'y a pas lieu de se laisser aller à un optimisme béat comme nous le rappelle un article de presse du mercredi 17 octobre 2018 qui met en avant les difficultés budgétaires à venir de l'Agglomération. Je n'en lirai qu'un extrait : « *L'agglo aura-t-elle demain les moyens financiers de ses ambitions ?* »

Quelle seront en effet les conséquences de la limitation des dépenses de fonctionnement imposée par l'Etat ? Quelles incidences auront aussi la baisse des dotations de l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation... sur le budget de Lorient Agglomération ? Comment va-t-elle faire pour compenser une diminution de ses ressources ? Quelles seront les conséquences sur la fiscalité locale ? Les contribuables de l'Agglomération vont-ils devoir mettre la main à la poche ? Quelles seront les conséquences sur les services rendus à la population ? Quel impact pour les services de l'Agglomération et l'emploi ? ... Autant de questions qui, pour nous, sont sources d'inquiétudes.

La seconde remarque portera sur les mobilités.

Cette question est un enjeu majeur pour notre territoire. L'impérieuse nécessité de réduire les rejets de CO2 et de particules ne peut trouver d'autres remèdes qu'un ambitieux développement des transports collectifs, du co-voiturage et des divers modes de déplacements doux.

A l'échelle du territoire intercommunal, la politique des transports en commun proposée par Lorient Agglomération doit envisager un développement harmonieux sur tout le territoire, éviter une conception centralisatrice autour de Lorient, être audacieuse dans les services proposés.

Des décisions, des initiatives vont ainsi dans le bon sens : la politique cyclable, par exemple, qui doit être poursuivie et étendue à l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Si nous louons certaines décisions, nous émettrons quand même des interrogations, des remarques voire des réserves.

Depuis de nombreuses années, Lorient Agglomération confie, par DSP, la gestion et l'organisation des transports collectifs urbains à des opérateurs privés. Pendant longtemps, c'est la société *Kéolis* qui a été choisie. Sa gestion en DSP s'est terminée à la fin de l'année 2017.

En 2016, l'Agglomération a lancé une nouvelle procédure de consultation par DSP de transport et en octobre 2017, les élus communautaires ont confié par DSP, à *RATP Développement*, la gestion du réseau de transports urbains de l'agglomération. Cette nouvelle délégation qui a pris effet à partir du 1er janvier 2018 court jusqu'à la fin 2022.

Nous regrettons que dès le départ, Lorient Agglomération ait fait le choix d'un délégataire privé et non celui d'une gestion directe comme nous le souhaitons. Cette orientation aurait permis de sortir de la logique de rentabilité pour se soucier de la qualité du service rendu pour un plus grand nombre. En tous les cas, il faudra en débattre en 2022.

Parlons, maintenant, de l'avenir.

A partir du 7 janvier prochain, sera mis en place un nouveau réseau de bus « *mieux adapté aux besoins de déplacements des habitants et de l'ensemble des acteurs du territoire, [...] plus simple, plus lisible, plus performant et plus souple* » peut-on lire sur le site de Lorient Agglomération.

Nous partageons bien évidemment cet objectif annoncé même si nous sommes quelque peu déçus du manque d'ambition de l'actuel délégataire des transports collectifs urbains. Ainsi, page 86 du rapport, nous pouvons lire que « *durant la concession, [RATP Développement] s'engage à faire progresser la fréquentation du réseau de près de 6 %* ».

Cet objectif n'est pas selon nous à la hauteur de l'urgence climatique et sociale. Il faut faire plus.

Au regard des problèmes de circulation que rencontrent quotidiennement les Hennebontais (mais aussi tous ceux qui traversent la ville), au regard des enjeux sociaux et de l'urgence climatique que nous venons d'évoquer, nous espérons toutefois, que ce nouveau maillage répondra vraiment aux attentes de tous les usagers notamment à ceux des communes « excentrées » comme celles de Calan, Inguiniel ou Lanvaudan. Puisse le nouveau réseau permettre aussi à la population de se déplacer autrement qu'avec sa voiture en empruntant le bus ou d'autres moyens de transports doux.

Pour ce qui est des nouveaux services proposés aux Hennebontais, nous serons bien sûr à l'écoute et forces de propositions. Sans être dans la critique systématique comme nous avons pu le lire récemment dans la presse, nous constatons néanmoins que des quartiers et des zones de notre commune comme celles où se trouve l'hôpital Eudo de Kerlivio, la ZI du Ty-Mor, la ZA du Parco... ne sont toujours pas desservis par les bus de la CTRL.

Je ne peux terminer cette intervention sans évoquer la gare d'Hennebont. Si la gare de Lorient fait l'objet d'un long développement dans le rapport d'activité de Lorient Agglomération, rien n'est dit sur celle de notre commune. Ce qui est quelque peu dommage quand on sait qu'elle sera, dans un futur plus ou moins proche, au cœur d'un important pôle d'échange multimodal dont le dernier numéro d'*Hennebont Mag* s'est largement fait l'écho.

Malgré le projet que je viens d'évoquer, des interrogations et des craintes persistent :

- La première concerne la possible fermeture en 2019 de l'accueil au guichet de la gare le samedi matin, lequel est déjà fermé le dimanche. Nous l'avons dit mais le répétons, si cette décision était entérinée, elle constituerait un nouveau coup dur aux usagers de la gare, déjà affectés par la baisse du nombre de TER. Les automates ne doivent pas remplacer les agents de la SNCF, interlocuteurs privilégiés dont les usagers ont besoin. On s'interroge aussi sur les suites qui pourraient découler de cette fermeture complète de l'accueil le week-end. Allons-nous vers une fermeture définitive de la gare d'Hennebont comme celles de nombreuses communes de France ?
- Quel avenir aussi pour la halte ferroviaire (rue Sophie Germain) qui n'est absolument pas évoquée dans le rapport de Lorient Agglomération ?

Un point maintenant sur l'eau et assainissement.

Lors de la prise de compétence de l'eau et l'assainissement par Lorient Agglomération en janvier 2012, le Président METAIRIE s'était engagé à créer une grande régie publique communautaire en remplacement des affermage confiés à des sociétés privées comme la SAUR.

Si certaines missions sont faites en régie (comme l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur et des systèmes d'assainissement de Plouay, de Quistinic et de Lanvaudan), si une régie de recette et d'avance a été créée afin de mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2016 un nouveau service de mensualisation des paiements des factures d'eau sur Lorient, Lanester et Port-Louis et pour les zones d'activités de Caudan, on peut regretter que la facturation de l'eau soit encore une prérogative de la SAUR.

Je terminerai par cela, même si d'autres sujets auraient mérité d'être développés. Je pense notamment au projet de création d'une station de traitement et de gestion à terre de sédiments non immergeables sur l'ancien site de la Becquerie évoqués page 39, sujet sur lequel nous aurons certainement l'occasion d'échanger prochainement. »

Monsieur le Maire répond : « C'est un petit peu dommage que Fabrice tu n'aies pas pu te libérer le 4 décembre. Ces questions-là sont intéressantes, elles sont pertinentes et le Président METAIRIE aurait pu y répondre.

Sur les multiples compétences de l'Agglomération qui en prend et qui en prend encore plus. Nous avons récemment accepté qu'elle prenne la compétence « eaux pluviales ». Les compétences se multiplient mais pour des histoires de rationalité. Ce que l'on vient de voter sur la topographie, nous ne pouvions pas le mener à l'échelle communale. C'est justement parce qu'il y a eu ces prises de compétences régulières, nouvelles qu'il y a eu une hausse des dotations de l'Etat. Je reviens sur la difficulté budgétaire de l'agglomération qui n'a rien à voir ni avec les dotations de l'Etat, ni avec l'équilibre de fonctionnement de son budget. C'est une autre mesure qui a été prise. Il y a une règle qui a été établie pour toutes les collectivités de France qui ont un budget de fonctionnement supérieur à 80 millions d'euros. Ces collectivités ne peuvent pas dépenser au niveau de leur fonctionnement plus de 1,2 % du budget précédent Compte Administratif à Compte Administratif. Lorient Agglomération quant à elle au le droit de dépenser 1,3 millions.

Nous sommes la seule ville de l'agglomération qui ait maintenu un service d'urbanisme en son sein. Les 24 autres communes mutualisent le service urbanisme au regard de quoi chaque commune verse à l'agglomération une contribution financière. Cette recette-là ne rentre pas en ligne de compte en équilibre par rapport aux dépenses de personnel. On est dans une situation qui fait que plus on mutualise plus on est pénalisé car ne sont pris en compte que les dépenses de fonctionnement et non pas les recettes qui vont avec. C'est difficile pour préparer 2019 mais c'est aussi vertueux au sens que ces recettes viendront bien dans le bilan de l'année 2019 et il y aura un excédent conséquent du budget de l'agglomération qui est déjà excédentaire. Ce qui permettra à l'agglomération de faire moins d'emprunts pour l'année 2020 et elle va améliorer ses ratios de fonctionnement. Tout ça pour dire que oui les agglomérations seront de plus en plus présentes dans les décisions publiques. La question qui est posée c'est est-ce que le périmètre est pertinent : géographique, compétences, ... ? Le citoyen doit être informé et être acteur. Il y a un lieu que je vous conseille dans lequel siège des Hennebontais qu'est le Conseil de Développement du Pays de Lorient qui est un lieu d'échanges, de stratégies à développer sur tous les domaines.

Sur le reste de l'intervention je comprends bien le choix mais c'est un choix politique d'éviter les DSP, vous avez les mêmes postures et les mêmes positions sur Hennebont. C'est une façon de voir les choses. J'attendais les transports gratuits. Ça n'existe pas les transports gratuits, il faut dire des transports fiscalisés. Sur Eudo de Kerlivio, il est desservi par les transports.

Pour la gare d'Hennebont, il y a eu 4 millions d'investissement pour éviter de franchir les voies. La gare est une gare centrale pour les communes du Pays de Lorient. Il y a un boulot à faire sur les cadencements et il ne faut rien lâcher. Prendre le prétexte de devoir prendre ses billets avec un automate le samedi matin pour dire que la gare d'Hennebont ne fonctionne pas c'est de la démagogie. »

Fabrice LEBRETON réagit à l'intervention de Monsieur le Maire qui a qualifié de « *démagogiques* » ses propos concernant l'avenir de la gare d'Hennebont. Fabrice LEBRETON lui fait part de son désaccord et estime qu'il ne sombre pas dans la démagogie. Fabrice LEBRETON rappelle qu'au niveau national, de très nombreuses gares sont fermées. Pour lui, il est donc tout à fait légitime de s'interroger sur le devenir de celle d'Hennebont, sans démagogie aucune. »

Yves GUYOT répond à Fabrice LEBRETON : « Ce qui n'empêche que pour Quimperlé, la question se posait il y a un an aussi d'une ouverture du guichet tous les jours matin et après-midi. Je voudrais juste dire qu'il ne faut pas faire passer fermeture de gare pour fermeture de lignes. Les vrais enjeux c'est les fermetures et les maintiens de lignes dites non rentables et à chaque fois qu'on prononce fermeture de gare mine de rien la musique qui s'entend c'est fermeture de lignes. C'est ça qu'il ne faut pas faire passer comme confusion. »

Marc LE BOUHART s'interroge de l'absence de réparation de l'abri bus de la place Foch.

Loïc RABIN répond à Marc LE BOUHART : « Effectivement l'abri bus de la place Foch n'est pas un modèle standard car il est dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France d'où des délais de fabrication plus long et un remplacement qui tarde à venir. »

Guénaëlle LE HIN déclare « Je voulais faire remarquer que la mutualisation c'est bien pour les économies réalisées sauf qu'il ne faut pas perdre de vue le service à la population et ce qui a été conservé sur Hennebont (cadastre notamment) est utile. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 0	
Unanimité	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 33

Le Conseil Municipal prend acte de cette information

15) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE LOGIS BRETON : REAMENAGEMENT DE PRETS

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.
XX précise que

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur ce réaménagement de garantie d'emprunt.

16) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « Nous nous abstenons parce que nous n'avons pas participé à votre démarche et nos choix seraient sans doute différents ».

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents comme indiqué.

17) VŒU POUR LA RECONNAISSANCE D'UN ETAT PALESTINIEN

Monsieur le Maire donne la parole à Fabrice LEBRETON.

« Monsieur le Maire, chers collègues,
Tout d'abord, je ferai un bref rappel.

Lors du Conseil Municipal du 28 juin dernier, notre groupe a souhaité que soit voté un vœu pour que la République Française reconnaisse officiellement l'Etat palestinien. Monsieur le Maire en a accepté l'idée et a proposé :

- que la rédaction de ce vœu soit faite collectivement par les différents groupes municipaux ;
- que, préalablement à cette rédaction, soit organisée une réunion publique relative au conflit israélo-palestinien. Cette dernière a eu lieu dans cette salle, le mercredi 05 décembre dernier.

Début décembre, vous avez tous été destinataires du texte que nous avons lu le 28 juin dernier afin que vous puissiez l'amender, le modifier, le corriger, l'enrichir...

Avant d'évoquer le vœu qui va être soumis à notre vote, j'aimerais revenir quelques instants sur cette conférence-débat.

Sylvie SCOTÉ, Serge Gerbaud et moi-même tenons, tout d'abord, à remercier, une fois encore, les différents services municipaux que nous avons sollicités pour l'organiser. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à Mme EVAÏN, du Cabinet du Maire, et à Mme BIANCHINO, du service Communication. Monsieur le Maire, nous vous remercions également de nous en avoir confié l'organisation.

Nous sommes bien sûr satisfaits de constater que les différents groupes municipaux aient su, au-delà de leurs divergences, s'accorder et rédiger un vœu commun, consensuel demandant la reconnaissance officielle, par la République Française, d'un Etat palestinien.

Après l'Assemblée Nationale et le Sénat, nous espérons donc que Monsieur le Président de la République reconnaîtra rapidement l'Etat palestinien et agira aussi auprès de nos partenaires, notamment ceux de l'Union Européenne, pour que cesse ce conflit, pour qu'une paix durable soit enfin garantie dans cette région du monde. »

Sur proposition de Monsieur le Maire, Fabrice LEBRETON lit le vœu suivant :

« En mai 2018, les Etats-Unis d'Amérique ont décidé de transférer leur ambassade à Jérusalem. Cette action a provoqué, en Cisjordanie et à Gaza, de nombreuses manifestations de civils pacifiques. L'armée israélienne y a répondu par la violence conduisant à un bilan dramatique puisque des dizaines de morts et des milliers de blessés ont été dénombrés.

Depuis 1968, les Palestiniens vivent sans Etat et les actions de colonisation ne cessent de se poursuivre, et cela, malgré les nombreuses résolutions votées par l'ONU.

Actuellement, plus de cent pays, à travers le monde, reconnaissent l'existence de la Palestine.

Ce n'est pas prendre parti pour un Etat contre un autre que d'œuvrer pour la simple application du droit et de la justice internationaux, de l'humanité. C'est pour garantir la paix et la stabilité entre les peuples, comme le préconise la charte de Cités Unies France à laquelle la Ville d'Hennebont adhère, que le Conseil Municipal formule ce vœu.

Par ce vœu, le Conseil Municipal d'Hennebont :

- *appelle à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, laquelle ne pourra se faire tant que le peuple palestinien ne jouira pas des droits à la liberté et à la dignité.*
- *demande au Président de la République Française d'engager le processus de reconnaissance officielle d'un Etat palestinien. »*

Guénaëlle LE HIN déclare « A titre d'information, parmi la centaine de pays qui reconnaissent l'état de Palestine, il faut mentionner l'Etat du Vatican et son chef d'état le Pape François qui a reçu le 3 décembre 2018 à Rome, Mahmoud ABBAS en tant que « Président de l'état de Palestine ». Une ambassade palestinienne auprès du Saint Siège est ouverte à Rome depuis 2017. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est important ce que l'on fait-là car ça ne se fait pas partout. Je remercie Fabrice LEBRETON d'avoir sollicité le Conseil Municipal sur cette question, je remercie encore plus la grande qualité du conférencier. »

Fabrice LEBRETON « remercie l'ensemble de ses collègues élus pour cette unanimité et pour ce vote chargé de symboles. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter ce vœu

Levée de la séance à 20 h 34
